



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



01 BP 526 Cotonou, Bénin

Tél. +229 21 36 11 19

E-mail : secretariat@uac.bj

Vrcireip.uac.bj

www.uac.bj

RECTORAT

Conseil Scientifique

Abomey-Calavi, le 23 janvier 2024

NOTE DE SERVICE N° 048 -2024/UAC/SG/AC/VR·RU/SCS/SA
PORTANT RAPPEL DE LA MOYENNE D'ADMISSION EN CYCLE DE DOCTORAT
À L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de gestion académique dans les écoles doctorales et en applications des décisions issues des ateliers d'échanges entre la Commission Permanente des Experts chargée des Études de Troisième Cycle (CPE-ETC) et les Directeurs, Directeurs Adjointes et Responsables de formations doctorales, il est rappelé que la moyenne d'admission en cycle de doctorat est de quatorze sur vingt (14/20) conformément à la note de service n°397-2016/UAC/SG/VR-AARU/SP-CS/SA du 16 février 2016.

Cette moyenne, calculée selon le même mode pour toutes les écoles doctorales, est basée sur les moyennes pondérées obtenues au cours du cursus de Master (S1, S2, S3 et S4). En aucun cas, la note de soutenance ne peut être utilisée comme seule note pour l'admission en cycle de doctorat et son poids ne peut excéder vingt-cinq pour cent (25%) de pondération dans le calcul.

Le Vice-Recteur chargé de la Recherche universitaire, les directeurs des écoles doctorales et les responsables des formations doctorales de l'Université d'Abomey-Calavi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application diligente de la présente note de service qui abroge toutes dispositions contraires et prend effet pour compter de l'année académique 2023-2024.



Professeur Félicien AVLESSI